

PROSPÉRITÉ

BART
DE WEVER

prospérité



Table des matières

<i>Avant-propos</i>	7
PARTIE 1 <i>Les racines de la prospérité</i> 10	
I <i>Prospérité et bien-être à travers l'histoire</i>	11
II <i>La révolution industrielle</i>	25
III <i>Smith contre Marx</i>	37
IV <i>La troisième voie</i>	51
PARTIE 2 <i>Aux prises avec la prospérité</i> 64	
V <i>Une prospérité qui s'effrite</i>	65
VI <i>Un état qui s'impose</i>	83
VII <i>L'impuissance mène au désespoir</i>	97
PARTIE 3 <i>Œuvrer pour la prospérité</i> 110	
VIII <i>Les leçons de Singapour</i>	111
IX <i>L'union inachevée</i>	131
X <i>Labore et constantia</i>	147
<i>Notes de fin</i>	151

Avant-propos

Depuis la Seconde Guerre mondiale, ce pays a connu trois grandes vagues d'assainissement budgétaire.

La première a eu lieu vers 1960. Le Premier ministre de l'époque, Gaston Eyskens, a mis en œuvre ses « lois d'expansion » afin de relancer l'économie. Peu après, la Loi unique a été adoptée : un assainissement budgétaire rigoureux après le choc financier provoqué par l'indépendance du Congo. La Belgique a été en ébullition pendant des semaines, avec des grèves et même des manifestations qui ont fait des morts. Eyskens a néanmoins tenu bon. Le pays a ainsi été préparé à une décennie de forte croissance économique et d'amélioration du niveau de vie – surtout en Flandre.

Le second assainissement date des années 1980, sous Wilfried Martens. Les conditions étaient à nouveau difficiles : récession, chômage galopant et dette encore plus importante qu'aujourd'hui. Martens a opté pour des réformes, une forte dévaluation du franc et des économies drastiques, malheureusement aussi au niveau des investissements, ce qui a hypothéqué notre croissance à long terme.

Le troisième a eu lieu dans les années 1990 sous Jean-Luc Dehaene. L'objectif était de respecter les critères de Maastricht et d'adhérer à la zone euro. Là encore, il y a d'abord eu une période de récession, mais le contexte est ensuite devenu plus favorable. La perspective de l'euro a contribué à faire baisser les taux d'intérêt, ce qui a permis

de combler en partie le déficit budgétaire. Le reste de l'assainissement a été réalisé par une hausse d'impôts.

Aujourd'hui, nous faisons face à une quatrième vague. Le défi semble plus grand que jamais. Nous n'avons plus notre propre monnaie, ni de marge pour augmenter les impôts, notre population vieillit, les charges d'intérêt explosent et notre économie est en berne, avec des relations commerciales perturbées dans un monde géopolitiquement instable. En plus de cela, la guerre fait à nouveau rage sur notre continent et la locomotive européenne qui devrait nous tirer vers l'avant vacille. Les assainissements précédents étaient loin d'être évidents, mais aujourd'hui, nous sommes vraiment au pied du mur. Si nous ne faisons rien, notre État-providence risque de s'effondrer. *To mend or to end*, en quelque sorte.

Cet essai vise à clarifier les choix nécessaires pour inverser la tendance – et pourquoi ils sont inévitables. Nous reviendrons d'abord sur les origines de notre État-providence moderne. Nous montrerons ensuite quelles dynamiques menacent aujourd'hui sa survie. Enfin, nous esquisserons la logique qui doit désormais nous guider pour relever les grands défis de notre époque – en tant que pays et en tant que continent.

Ou, comme l'a dit Gaston Eyskens en 1960 lors de l'annonce de la Loi unique :

*« Je vous ai exposé en toute sincérité les difficultés aux-
quelles nous sommes confrontés et les mesures qui, à mon*

*avis, sont inévitables dans l'intérêt supérieur de la nation.
J'ai agi ainsi parce que je suis convaincu que seule la mise
en œuvre d'un tel programme, qui impose la sobriété à
l'État et exige de tous compréhension et discipline, est de
nature à garantir une politique d'emploi, de prospérité
et de progrès social. (...) Ce programme rompt radicale-
ment avec les méthodes faciles du passé. Il apportera un
vrai renouveau. Certains aspects de ce plan peuvent
sembler durs. Personnellement, j'ai toutefois la certitude
que la victoire nous attend finalement et que les efforts et
les sacrifices demandés seront récompensés par un déve-
loppement économique accru et un plus grand bien-être
social. »¹*

PARTIE 1

*Les racines de la
prospérité*

I

*Prospérité et
bien-être
à travers l'histoire*

Au IV^e siècle avant Jésus-Christ, Aristote écrivait que ce n'est pas la richesse (*πλοῦτος*) qui est le véritable bien, mais le bien-être (*τὸ εὖ ζῆν*) ou « la bonne vie ». Ce n'est pas un hasard s'il a couché cette sagesse dans un ouvrage intitulé *Politique* (Πολιτικά), qui signifie en grec ancien « les affaires de la *polis* ». Aujourd'hui encore, la prospérité et le bien-être sont des termes chargés qui reviennent souvent dans le débat social et politique. Certains les utilisent indifféremment, tandis que d'autres les opposent diamétralement. Pour bien comprendre cet essai, il est donc important de délimiter clairement ces deux termes.

La prospérité désigne la mesure dans laquelle les besoins peuvent être satisfaits par des moyens. Ainsi, on peut par exemple apaiser la faim par la nourriture, étancher la soif par la boisson ou trouver le sommeil grâce à un abri et au confort.

Le bien-être fait référence à la mesure dans laquelle un individu ou une société se porte bien sur le plan physique, mental et social.

Il découle de ces définitions qu'il est possible d'avoir de la prospérité sans avoir de bien-être. Un milliardaire atteint d'un cancer en phase terminale ne tire que peu de profit de son argent. Cela ne fait guère de doute.

À l'inverse, le bien-être sans prospérité est un phénomène moins évident. Tout au long de l'histoire, ce sujet a souvent alimenté les débats. Aujourd'hui, presque toutes les études montrent que la prospérité est un facteur important du bonheur humain. En moyenne, l'argent rend bel et bien

plus heureux. Le manque d'argent rend généralement les gens plus malheureux. Ne pas parvenir à subvenir à ses propres besoins essentiels génère une profonde souffrance. Pourtant, il existe toutes sortes de mythes romancés qui tentent de convaincre les gens du contraire.

L'une des légendes les plus célèbres de ce genre est l'histoire du philosophe grec antique Diogène de Sinope. Il est considéré comme le représentant le plus connu du cynisme, un courant philosophique qui met l'accent sur la simplicité, l'autosuffisance et l'indépendance morale. Diogène vécut au IV^e siècle avant Jésus-Christ près de Corinthe. Selon la tradition, il vivait dans un tonneau, avec pour seules possessions un manteau, une assiette et une coupe. Il finit même par se passer de ces deux dernières après avoir vu un enfant manger et boire avec ses mains.

L'histoire la plus célèbre concernant Diogène est sans aucun doute sa rencontre avec Alexandre le Grand. Fasciné par la simplicité du philosophe, le souverain macédonien lui aurait rendu visite lors d'un voyage et lui aurait offert tout ce que son cœur désirait en signe d'appréciation. La réponse du philosophe fut laconique : « Je voudrais que vous vous écartiez, car vous me cachez le soleil ». Impressionné, Alexandre aurait alors déclaré : « Si je n'étais pas Alexandre, je voudrais être Diogène ». Ce à quoi le philosophe répondit : « Si je n'étais pas Diogène, je voudrais aussi être Diogène ».

L'histoire est devenue une parabole destinée à inspirer les gens à se contenter de peu. Ce ne sont pas les ambitions et

la richesse d'Alexandre le Grand, mais bien la simplicité de Diogène qui mèneraient au vrai bonheur. Ne désirer que ce que l'on possède, c'est une idée séduisante, et non dénuée de sagesse. Seulement, cette histoire est presque certainement inventée. Alexandre et Diogène ne se sont probablement jamais rencontrés. Le récit de leur prétendue rencontre n'a été consigné par écrit que plusieurs siècles plus tard.

L'anecdote selon laquelle Diogène se masturbait avec volupté dans un lieu public semble plus vérifiable. Il s'agissait d'une habitude déplaisante de cet homme. Lorsque des passants lui en ont fait la remarque, il a répondu : « Si seulement il était possible d'apaiser sa faim en se frottant le ventre ». Même Diogène semblait donc réaliser qu'une bonne vie sans un minimum de prospérité n'est qu'un rêve.

La vérité est que la quête de prospérité est existentiellement ancrée dans notre espèce. L'homme se distingue des autres espèces animales par sa capacité à organiser cette quête au moyen d'une coopération à grande échelle et d'une innovation permanente.

L'homme primitif avait déjà conscience de l'interaction entre prospérité et bien-être. Au sein du groupe, le travail était réparti de manière optimale : une partie allait chasser pour se nourrir, une autre assurait la sécurité du logement temporaire et une dernière s'occupait des plus vulnérables : les enfants, les malades et les aînés. La prospérité et la sécurité rendaient les soins possibles.

En réalité, notre modèle de société n'a pas fondamentalement changé depuis. La dynamique de base est restée

la même, mais son application s'est affinée. On a ainsi conçu de meilleures armes et de meilleurs outils, ce qui a rendu la chasse plus fructueuse et l'habitat plus sûr. Grâce à l'innovation, l'énergie et le temps ont été utilisés plus efficacement. On a tiré de plus en plus de prospérité des mêmes ressources.

Stanley Kubrick illustre cela dans l'une des scènes les plus célèbres de son chef-d'œuvre *2001 : L'Odyssée de l'espace*. Dans la préhistoire, un homme-singe découvre comment utiliser un os comme outil et comme arme. Lorsqu'il le lance triomphalement en l'air, l'image de l'os qui tourne se transforme soudain en celle d'un satellite dans l'espace. La scène montre qu'au fond, nous ne sommes pas si différents de nos lointains ancêtres. Nos motivations fondamentales n'ont guère changé. Seuls les moyens par lesquels nous les exprimons ont considérablement évolué.

Non seulement la technologie est devenue plus sophistiquée, mais la coopération au sein des groupes et entre eux a elle aussi évolué avec le temps. Plus cette coopération est efficace, plus une communauté peut générer de prospérité et de bien-être. Tout comme les progrès technologiques, cette évolution sociologique s'est déroulée très lentement dans les premières centaines de milliers d'années de l'histoire humaine.

Ce n'est qu'il y a quelque douze mille ans, avec la transition des communautés nomades de chasseurs-cueilleurs vers des colonies agricoles sédentaires, que nous voyons apparaître les premiers signes de véritables tribus : des

groupes dotés de structures plus organisées – généralement hiérarchiques – et d'une identité commune de plus en plus large. J'ai publié en 2019 un essai intitulé *Over Identiteit* sur l'importance de cette dernière caractéristique.

Environ sept mille ans plus tard, quelque part entre le Tigre et l'Euphrate, nous voyons apparaître pour la première fois un mécanisme que beaucoup maudissent encore aujourd'hui. Car outre l'écriture, nous devons également aux Mésopotamiens un autre phénomène : les impôts. Ceux-ci étaient payés sous forme de bétail, de céréales, de produits artisanaux et de travail. Les pièces de monnaie n'existaient pas encore ; il faudra attendre plus de deux millénaires pour cela (voir chapitre 3).

Ces premiers « impôts » servaient à subvenir aux besoins de l'élite dirigeante, à s'attirer les faveurs des dieux et de leurs prêtres dans les temples, à nourrir l'armée et à construire des infrastructures essentielles, telles que des canaux pour favoriser l'irrigation. La redistribution sociale était encore loin d'être une réalité, mais l'instrument qui allait la rendre possible date bien de cette époque.

Les droits civils étaient alors encore loin d'exister. Les impôts ont précédé les droits civils d'environ 2 500 ans. En Mésopotamie et dans l'Égypte ancienne, les sujets avaient des devoirs envers leurs souverains et leurs pharaons, mais n'en tiraient aucun droit.

Le concept de citoyenneté tel que nous le connaissons aujourd'hui est né dans l'Athènes antique. En tant que

membre de la *polis*, vous aviez des droits en plus de vos devoirs. Les citoyens pouvaient participer à la gouvernance et étaient protégés par une législation sur laquelle ils pouvaient eux-mêmes exercer une influence par le biais d'élections. Attention : seuls les hommes libres et adultes dont les parents étaient athéniens pouvaient être citoyens. Néanmoins, c'est là que fut semée la graine qui allait donner naissance à l'État de droit démocratique tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Plus tard, les Romains ont perfectionné le système fiscal ainsi que le concept de citoyenneté. Jules César a mis en place un système centralisé de perception des impôts par l'État. Il a ainsi mis un terme aux abus de la fin de la République, où les percepteurs privés abusaient souvent de leur pouvoir. César a également introduit la première taxe sur les ventes, à un taux de 1 %. Sous l'empereur Auguste, ce système a été encore développé : il a fait effectuer des recensements dans tout l'empire afin d'enregistrer les biens et les revenus. Selon l'évangéliste Luc, l'un de ces recensements expliquerait le voyage de Marie et Joseph à Bethléem. S'appuyant sur les informations issues de ces recensements, l'empereur a introduit des taxes supplémentaires, notamment un impôt sur les successions. Comme chez les Mésopotamiens, les recettes étaient principalement affectées à l'armée, aux infrastructures et à l'administration publique.

Parallèlement, la citoyenneté romaine est devenue un statut juridique qui liait les habitants de différentes régions à l'autorité centrale et les fidélisait à Rome.

L'empereur Claude a résumé l'esprit de la citoyenneté romaine comme suit dans un discours devant le Sénat.

« Qu'est-ce qui a causé la perte de Sparte et d'Athènes ? Après avoir vaincu leurs adversaires, elles les ont tenus à distance et les ont traités comme des étrangers indésirables. Prenez plutôt Romulus, le fondateur de notre ville. Il a eu la sagesse d'accueillir de nombreux peuples dans la communauté des citoyens. Il vaut mieux se mélanger avec eux sur le plan culturel et familial et intégrer leurs richesses aux nôtres plutôt que de les tenir à distance. » (Traduction libre de Tacite)²

En d'autres termes, les Romains ont fait de la citoyenneté un moyen d'intégration et quelque chose que l'on pouvait acquérir à force d'efforts. La citoyenneté n'avait ainsi plus une connotation ethnique exclusive, mais une connotation juridique inclusive. L'histoire biblique dans laquelle Paul est ligoté par un centurion pour être fouetté et invoque sa citoyenneté romaine pour obtenir un procès équitable en est une illustration. À l'époque, cela était possible grâce à la formule *civis Romanus sum* – « je suis citoyen romain ».

Cependant, la citoyenneté et les impôts des Romains n'ont guère suscité de charité institutionnelle. La bienfaisance publique s'exprimait principalement dans *le panem et circenses* – « du pain et des jeux ». Les distributions gratuites de céréales et les spectacles publics existaient déjà à Rome au IIe siècle avant Jésus-Christ. Mais ils servaient surtout à maintenir la paix sociale et à contrôler le peuple, plutôt qu'à lutter contre la pauvreté.

C'est néanmoins aux Romains que l'on doit le premier programme public de redistribution sociale. Avec son programme Alimenta, l'empereur Trajan offrait des prêts aux agriculteurs, dont les intérêts étaient utilisés pour soutenir les enfants pauvres et les orphelins en leur fournant de la nourriture et une éducation. Il s'agit peut-être du premier précurseur de la sécurité sociale. Pour la première fois, la prospérité était redistribuée par l'État au profit du bien-être d'un groupe vulnérable, même si c'était sous une forme très modeste.

À cette époque, on était encore loin de l'État-providence (voir chapitre 4). La charité et l'aide sociale existaient, mais n'étaient pas organisées par l'État. Au début du Moyen Âge, il n'existe tout simplement pas d'États suffisamment centralisés pour mettre en place un tel système social. La notion de citoyenneté était tombée en désuétude. De ce fait, l'aide sociale était principalement motivée par des considérations religieuses. Les monastères et les institutions chrétiennes s'occupaient des pauvres, des malades et des personnes âgées.

Les dirigeants laïques ont parfois tenté de mener une forme de politique sociale par l'intermédiaire de ces institutions religieuses. Ainsi, Charlemagne, peut-être en contrepartie de son couronnement en tant qu'empereur par le pape en l'an 800, instaura un impôt ecclésiastique obligatoire : la dîme, également prescrite par la Bible. L'empereur décréta qu'un tiers de cette dîme devait être consacré à l'aide aux pauvres.

En réalité, cette règle n'était souvent pas appliquée. Certes, des hospices ont vu le jour, offrant un refuge aux pèlerins et aux marchands itinérants. Ils offraient parfois une forme de soins aux malades à l'initiative de l'église ou du monastère auquel ils étaient rattachés, mais l'accent était mis sur la fourniture d'un lieu protégé où passer la nuit.

Au cours des XIe et XIIe siècles, certaines de ces auberges se sont développées dans les villes pour devenir des hôpitaux pour les pauvres malades grâce aux dons de généreux bienfaiteurs. Les riches citadins avaient tout intérêt à se soucier des moins fortunés. Ils pouvaient sauver leur âme par la charité. Et, ce qui est peut-être plus important encore, ils s'assuraient ainsi la paix sociale et la tranquillité. Cette façon de penser ambiguë a perduré pendant des siècles. D'une certaine manière, notre État-providence actuel repose toujours sur cette dualité.

Avec la croissance des villes et l'émergence des guildes, des initiatives de soins séculiers ont également vu le jour à la fin du Moyen Âge. Les villes, les patriciens ou les souverains ont eux-mêmes créé des hospices et des hôpitaux, organisé la distribution de nourriture ou géré des fonds de lutte contre la pauvreté. Les associations professionnelles d'artisans se sont également engagées dans des actions caritatives, mais principalement en faveur de leurs propres membres et de leurs familles.

Sous l'effet de l'urbanisation et de la croissance démographique, les autorités locales se sont elles aussi, après

le Moyen Âge, de plus en plus préoccupées du bien-être des personnes vulnérables. Dans les Pays-Bas, l'empereur Charles Quint a promulgué en 1531 une ordonnance qui confiait explicitement la prise en charge des pauvres aux administrations locales. Celles-ci devaient créer des « Armenkamers » (chambres des pauvres), des lieux où les indigents pouvaient solliciter une aide. Cela a eu pour conséquence que ces administrations locales ont surveillé de plus en plus strictement les abus et les nuisances, tels que les « mendians non autorisés ». Seuls les moines mendians et les lépreux étaient autorisés à demander l'aumône aux passants. Avec les personnes réellement malades et les infirmes incapables de travailler, ils formaient les « pauvres dignes ». Quiconque était soupçonné de mendier par paresse ou par mauvaise volonté ne pouvait compter sur aucune compréhension. Un vieux proverbe dit d'ailleurs : « le mendiant vole le pauvre ». Cette logique était tout à fait normale dans le monde des Pays-Bas au début de l'ère moderne.

Il en allait de même dans l'Angleterre élisabéthaine, où les *Poor Laws* (lois sur les pauvres) ont été introduites à la fin du XVIe siècle. Ces lois stipulaient que chaque paroisse était tenue de venir en aide aux pauvres de sa propre communauté. Ce soutien devait être financé par des impôts locaux.

Mais là aussi, on faisait la distinction entre les « pauvres méritants » – les personnes âgées, les malades et les handicapés – et les « pauvres *non méritants* » – les vagabonds en bonne santé et aptes au travail. Ces derniers ne pouvaient compter sur aucune compassion. Au contraire. Ceux qui se rendaient coupables de vagabondage étaient punis par la

flagellation, placés au pilori ou, après des infractions répétées, jetés en prison.

Au XVIIe siècle, Louis XIV a été le premier à mettre en place un système de soins centralisé et géré par l'État. Le Roi Soleil a fait construire des « hôpitaux généraux » pour les mendians et les pauvres. Il serait toutefois trompeur d'attribuer trop de charité au monarque le plus célèbre de France. Car même si ces hôpitaux étaient officiellement destinés à apporter aide et soutien, ils devinrent rapidement des lieux de détention pour les mendians, les vagabonds, les prostituées, les aliénés et autres personae non gratae. De facto, les gens pouvaient ainsi être emprisonnés sans procès.

Tout au long de l'histoire, on constate que la solidarité envers les plus faibles a bien été envisagée, mais qu'elle a rarement débouché sur une approche systémique aboutie. Il est certes facile, avec le recul, de condamner le manque de services sociaux dans le passé. La vérité est que, jusqu'à récemment, l'humanité ne disposait pas de deux éléments essentiels pour assurer de manière structurelle et qualitative le bien-être des plus faibles d'entre nous. D'une part, une prospérité suffisante pour permettre une redistribution. D'autre part, l'État-nation pour organiser cette redistribution de manière ordonnée. Ce n'est qu'au XIXe siècle que l'abondance et l'ordre ont enfin commencé à se rejoindre, rendant possible la naissance de l'État-providence moderne.